

serait d'assurer à la population canadienne qu'une installation de ce genre ne détruira pas le milieu environnant. Je demande au ministre de nous assurer que ses hauts fonctionnaires examineront cet aspect, et que cette installation sera dotée de tout l'outillage nécessaire à la lutte contre la pollution. Je ne suis pas un spécialiste; j'ignore ce qui pourrait être nécessaire. Plusieurs personnes soupçonnent cependant qu'il faudra une surveillance fédérale rigoureuse pour s'assurer qu'une entreprise qui pourrait fort bien contribuer à la pollution soit contrôlée au maximum.

Dans le temps qui me reste, je voudrais commenter le discours de mon honorable ami de South Shore (M. Crouse). Peut-être le principal point qu'il a exposé concernant la question de la responsabilité. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et le député de South Western Nova (M. Comeau) ont également abordé ce sujet avec autorité et éloquence, savoir la responsabilité, au sein du gouvernement fédéral, de la lutte contre la pollution. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) en a longuement parlé cette année. J'ai parfois l'impression que ce ministre est la principale autorité au cabinet en ce qui concerne la lutte contre la pollution. En somme, il était un candidat à la direction du parti, et je ne doute pas qu'il lui en reste des vestiges. Sa campagne a obtenu une bonne mesure de succès et il a dû être l'une des influences dominantes dans l'élection du premier ministre actuel (M. Trudeau). Il se passe sans doute dans les coulisses des choses que je ne peux que soupçonner.

M. McGrath: Donnez au ministre des Pêches du fil à retordre.

M. Lundrigan: J'aimerais appuyer le ministre. Monsieur Phosphate, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a su faire de la question des phosphates le meilleur truc politique que j'aie vu depuis mon entrée dans l'arène. Il a presque réussi à convaincre le pays que si nous pouvons empêcher ces phosphates de pénétrer dans nos eaux, nous aurons vaincu la pollution. C'est absolument faux, mais c'est un travail d'artiste. L'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) en est presque venue à appuyer le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans sa tentative actuelle. Dans tous les éditoriaux du pays, on appuie le ministre dans sa lutte contre la pollution causée par les phosphates. Mais, en réalité—et le ministre des Pêches, s'il est sincère, ne me contredira pas—la pollution causée par les phosphates n'est pas même un problème majeur. Elle

est relativement facile à contrôler. A vrai dire, les phosphates ont des propriétés nutritives qui pourraient profiter à certaines espèces de poisson. Le ministre lui-même l'a reconnu.

Voici que notre ministre responsable d'une loi sur les ressources en eau qui pourrait ne jamais entrer en vigueur, pourrait en outre n'avoir aucune autorité pour l'exercer. Cinq provinces du Canada ont déclaré n'avoir pas l'intention de jouer un rôle quelconque aux termes de la mesure législative laxiste proposée par le naïf ministre de l'Énergie. Sauf erreur, l'Ontario a été la dernière province à indiquer qu'elle s'associerait au bill—elle exerce un contrôle plus efficace par sa propre commission qu'elle n'en exercera par l'intermédiaire de la mesure molle et flasque proposée par le ministre de l'Énergie. Elle voit que les fonds sont absents, mais que par contre c'est un peu l'assiette au beurre et qu'il ne faut pas espérer l'établissement d'un organisme unique, universel et revêtu d'autorité. Elle prévoit que la mesure est si souple qu'elle sera absolument inefficace.

• (9.30 p.m.)

Maintenant, nous voyons le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) mêlé à ce domaine. Imagine-t-on le ministre des Affaires indiennes ayant, en matière de pollution, une autorité légale? Je me suis fait rappeler quelque chose par mon honorable ami, le député de Saint-Jean-Est, qui a pris la parole l'an dernier aux Nations Unies, pour recommander que le contrôle de la pollution soit l'un des projets clés de cet organisme; il avait reconnu d'avance l'étendue du problème. Mon honorable ami de Saint-Jean-Est (M. McGrath) me rappelle que l'an dernier, notre représentant à la Conférence internationale de Bruxelles était le ministre des Transports (M. Jamieson). Il en a ramené un document que j'ai ici en main. C'est la déclaration du ministre des Transports, à la Conférence de Bruxelles, sur la pollution de la mer par le pétrole et elle est datée du 10 novembre 1969. Lorsque le ministre est revenu à la Chambre qu'il a été interrogé par les députés, il a accepté, si je ne me trompe, de proposer une loi antipollution. En fait, il est déjà passé aux actes avec les règlements élaborés à la suite du voyage du *Manhattan*.

Voilà donc maintenant le ministre de l'Énergie, le ministre des Affaires indiennes et le ministre des Transports attelés au contrôle de la pollution. Ce document législatif, le bill C-204, a été présenté au nom du ministre des Pêches. Le député de South Shore nous a rappelé aujourd'hui que nous avons un pro-